



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Rue,
Le Lundi 13 Mars 2023

Le Président,

à

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par : Isabelle MOUZE-ESTEVEES
Directrice générale des services
tél. 03 22 27 27 11
Maud LECUYER- Nathalie PINCHON-Juliette DESMARET
Secrétariat général
conseilcommunautaire@ponthieu-marquenterre.fr

Objet : Convocation au conseil communautaire – Mercredi 22.03.23

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à la réunion du conseil communautaire qui se tiendra, le :

Mercredi 22 Mars 2023 à 16h00
Salle Esméralda – Espace Victor Hugo
80690 Ailly-le-haut-clocher

Vous trouverez, en pièce jointe, l'ordre du jour et la note de synthèse des délibérations qui seront examinées ledit jour.

Si vous n'avez pas la possibilité d'assister à cette rencontre, je vous saurais gré de bien vouloir vous faire représenter par votre suppléant, pour les communes de moins de 1 000 habitants uniquement, en lui transmettant de ce fait l'ensemble des documents ; ou de donner pouvoir à un autre délégué titulaire (ceci vaut pour toutes les communes).

Les règles sanitaires et mesures barrières applicables seront en vigueur ledit jour.

Comptant sur votre présence, que je vous remercie de confirmer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Claude HERTAULT



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

POUVOIR ⁽¹⁾

Je soussigné.e donne pouvoir à
.....

de me représenter à la réunion convoquée pour le mercredi 22 mars 2023 à 16h00 afin de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le2023

Bon pour pouvoir et signature

(1) **Pour rappel** :

- Pour les communes n'ayant qu'un délégué titulaire, le délégué titulaire est suppléé par son délégué suppléant, mais si toutefois le délégué suppléant était indisponible, le pouvoir peut être donné à un autre délégué titulaire du conseil communautaire.

- Pour les communes ayant au moins 2 délégués titulaires (par conséquent pas de délégué suppléant), le pouvoir peut être donné à tout autre délégué titulaire du conseil communautaire.

1. - Approbation du Compte rendu du Conseil Communautaire du 2 février 2023

2. – Finances

A - Election d'un ou d'une président/présidente de séance (comptes administratifs et de gestion)

B – Approbation des comptes de gestion 2022

B 1. Compte de gestion 2022 du Budget principal CCPM

B 2.- Compte de gestion 2022 du budget annexe crèches

B 3.- Compte de gestion 2022 du budget annexe MARPA

B 4. Compte de gestion 2022 du budget annexe SPANC

C- approbation des comptes administratifs 2022

C 1 – Compte administratif 2022 du budget principal CCPM

C 2 - Compte administratif 2022 du budget annexe crèches

C 3. Compte administratif 2022 du budget annexe MARPA

C 4. Compte administratif 2022 du budget annexe SPANC

D. Délibération d'affectation de résultats de l'exercice 2022 au.x budget.s 2023

D 1 – Délibération d'affectation de résultats - Budget primitif CCPM

D 2 – Délibération d'affectation de résultats - Budget annexe Crèches

D 3 – Délibération d'affectation de résultats - Budget annexe MARPA

D 4. – Délibération d'affectation de résultats - Budget annexe SPANC

E. Taux de Fiscalité locale 2023

F. Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Année 2023

G. Taxe GEMAPI 2023

H - Finances – Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

H1 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants au budget principal 2023

H2- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants au budget annexe Crèches 2023

H3 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants au budget annexe Spanc 2023

I - . Vote des budgets primitifs

I – 1 Budget primitif budget principal CCPM 2023

I 2 Budget primitif budget annexe crèches 2023

I 3 Budget primitif budget annexe MARPA 2023

I 4 Budget primitif budget annexe SPANC 2023

J - Subvention d'équilibre aux budgets annexes et CIAS

K. Ouverture d'une autorisation de programme relative à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUiH)

L- Actualisation des tarifs extrascolaires des accueils de loisirs sans hébergement, séjour, nuitée et accueils périscolaires

M – Admission en non valeurs -

3 – Aides aux partenaires – Attribution des Subventions aux associations et aux collèges au titre de l'année 2023 – conventions d'objectifs 2023 et subvention à l'office de tourisme

4 – Aides aux communes -

A - Dotation de solidarité communautaire 2023 – IFR 2022

B – Approbation du projet de règlement de fonds de concours en soutien à l'investissement au bénéfice de communes

C - Commune de Rue – Remboursement des salaires 2022

D- Versement d'un fonds de concours à la Commune de Gueschart pour la rénovation de la toiture de son ancienne école fermée en 2019

5 – Adhésions et cotisations au titre de l’année 2023 –

6 – demandes de subventions diverses et projets Objets connectés

A – Demandes de subventions sur des opérations d’investissements au titre du Fonds verts et du FEDER –

B – Expérimentation Objets connectés avec Somme Numérique

7 – Marchés Publics -

A – Lancement de la consultation pour les transports scolaire et enfance-jeunesse

B- Composition de la commission d’appels d’offres et marchés – remplacement d’un titulaire décédé

8 – Aides aux particuliers – accompagnement de l’achat de composteurs -

9 – Protocole transactionnel entre la commune de Long et la communauté de communes pour résoudre un litige en matière touristique –

10- Centrale Photovoltaïque située sur la commune de Nampont-St-Martin – approbation du projet de protocole d’accord préfigurateur de la société de projet destinée à réaliser et à gérer cet investissement –

11 – Questions diverses